

COMMISSION PERMANENTE ORGANISATIONNELLE**REUNION DU MERCREDI 21 JUILLET 2021**

Le 21 juillet 2021, à 18 heures 10, les membres de **la commission permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, vice-président de l'Assemblée de Corse,

Mme Nadine NIVAGGIONI, vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes, MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI et Julia TIBERI.

Sont présents en teams :

Mme Valérie BOZZI et M. Laurent MARCANGELI.

Est absent et représenté :

M. Paul-Joseph CAITUCOLI par M. Jean BIANCUCCI.

Assistent à la réunion :

M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif de Corse,

M. Julien PAOLINI, conseiller exécutif.

La présente réunion se déroule en mode mixte.

Mme MAUPERTUIS, présidente de l'Assemblée de Corse, ouvre la séance à 18 heures 10. Elle précise qu'il s'agit de la première réunion de **la commission permanente** de la mandature et remercie **les commissaires** ainsi que **M. SIMEONI, le président du conseil exécutif de Corse**, et **M. PAOLINI, conseiller exécutif**, pour leur présence. Elle salue également **Mme BOZZI et M. MARCANGELI** qui assistent à cette commission en teams. Cette dernière se tient dans l'hémicycle pour des raisons pratiques, la salle 2 étant manifestement trop exigüe.

Elle procède à l'appel nominal et rappelle les points inscrits à l'ordre du jour qui se décline comme suit :

- répartition des groupes politiques au sein de l'hémicycle ;
- répartition des bureaux entre les différents groupes politiques ;
- examen de l'ordre du jour de la session et détermination de l'ordre de passage des rapports. Dans cet esprit, **le président du conseil exécutif de Corse** nous fera connaître ses propositions.

1- Répartition des groupes dans l'hémicycle

La présidente de l'Assemblée de Corse rapporte qu'elle a pris l'attache des quatre groupes politiques et qu'elle a reçu tardivement leurs propositions, hors mis **Core In Fronte** qui n'en a pas formulées. Elle a établi également un projet de répartition qu'elle fait projeter à l'écran. Dans ce dispositif, chaque groupe a accès au premier rang. Celui-ci comporte néanmoins une variante qui concerne la travée située à gauche du perchoir et plus particulièrement quatre des membres du groupe **Fà Populu Inseme**. Elle fait état des suggestions des groupes **Fà Populu Inseme**, **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu**. S'agissant du groupe **Core In Fronte**, elle a joint par téléphone **M. BENEDETTI**. L'intéressé refuse que les membres de son groupe soient répartis sur trois rangées. Le positionnement du groupe **Un Soffiu Novu** ne soulevant aucun problème particulier, elle demande aux représentants des groupes concernés, de trouver rapidement un accord.

M. BIANCUCCI maintient sa proposition mais demeure disposé à un échange constructif pour faire émerger une solution qui agréerait toutes les composantes de l'hémicycle.

M. BENEDETTI prend place dans la salle à 18 heures 23 et interrogé par **la présidente MAUPERTUIS** manifeste à nouveau son refus concernant le format proposé.

La présidente de l'Assemblée de Corse fait observer que la répartition sur les parties droite et centrale de l'hémicycle par rapport au perchoir ne soulève pas de problème ; seule celle située sur la partie gauche composée de quatre rangées respectivement de trois, quatre, six et quatre places donne lieu à contestation. A sa demande, les services effectuent plusieurs simulations en direct. Après une série d'échanges avec **les commissaires**, elle invite **Mme TIBERI** et **M. BENEDETTI** à parvenir à un accord.

Au terme des discussions, la solution suivante en partant du bas de la travée est proposée :

- premier rang, trois membres du groupe **Core In Fronte**,
- deuxième rang, trois membres de **Core In Fronte** et deux membres d'**Avanzemu**,
- troisième rang, six membres d'**Avanzemu**,
- quatrième et dernier rang, quatre membres de **Fà Populu Inseme**.

Sur cette proposition (cf. graphique en annexe), elle sollicite l'avis de **la commission permanente**.

Les commissaires rendent un avis favorable à l'unanimité.

2- Répartition des bureaux

La présidente de l'Assemblée de Corse informe la commission permanente que **le secrétariat général de l'Assemblée de Corse** a pris langue avec les différents groupes. Elle n'a pas formulé de propositions en ce qui la concerne.

Le secrétaire général de l'Assemblée de Corse rapporte qu'il dispose d'une proposition des services assortie d'une variante qu'il expose. Il a également été rendu destinataire d'une proposition du groupe **Fà Populu Inseme**.

M. BIANCUCCI fait remarquer que le groupe qu'il sera amené à présider, est particulièrement nombreux. Celui-ci comprend trente-deux membres. Cette situation inédite nécessite un réaménagement des bureaux du premier étage de la façade Est. Il préconise que lui soit affecté ceux situés au fond du couloir, deux à gauche et trois à droite. Dans ces derniers les cloisons en placoplâtre seraient abattues pour constituer une grande salle de réunion susceptible d'accueillir l'ensemble du groupe. S'agissant des trois autres groupes, il suggère l'affectation de deux bureaux respectivement aux groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** et de trois bureaux au groupe **Un Soffiu Novu** (cf. le schéma joint en annexe). Il attire l'attention de **la présidente MAUPERTUIS** sur la situation particulière de **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** qui devrait être dotée d'un local.

Mme BOZZI dit que son groupe est composé de dix-sept membres et souhaite disposer d'une unité supplémentaire.

A l'issue d'un échange auquel participent plusieurs **commissaires**, **la présidente de l'Assemblée de Corse** propose de retenir cette répartition provisoire. **La commission permanente** y consent.

Le président du conseil exécutif de Corse indique qu'il est favorable à cette proposition sous réserve de sa faisabilité technique, d'une part, et de la possibilité de pouvoir redéployer le personnel administratif qui occupe actuellement l'un des bureaux considérés, d'autre part.

M. MONDOLONI s'inquiète de ce que cette répartition ne porte pas sur les locaux situés à Bastia dans le bâtiment qui abritait l'ancien conseil départemental de la Haute-Corse.

La présidente de l'Assemblée de Corse souligne que celle-ci interviendra lors de la prochaine réunion de **la commission permanente** appelée à se tenir le 28 juillet.

2- Ordre du jour

La présidente de l'Assemblée de Corse rappelle que les dispositions réglementaires en matière sanitaire évolueront en fin de semaine. Dans l'immédiat et compte tenu du nombre d'absents déclarés et qui ont donné pouvoir, soit six le jeudi et sept le vendredi, tous les élus seront accueillis dans l'hémicycle. Les salles numéros 2 et 5 ne seront pas en conséquence mobilisées comme cela avait prévu initialement. Le pass sanitaire dès lors qu'il n'est pas en vigueur ne sera pas exigé. Il conviendra de respecter les consignes en matière de distanciation physique, soit un mètre, et de porter systématiquement un masque. L'organisation d'un dîner dans les jardins de la collectivité avait été envisagée mais cette éventualité n'a pas été retenue.

Le secrétaire général de l'Assemblée de Corse s'est rapproché de la **direction générale des services** pour procéder à l'actualisation du dispositif. Il apparaît que la capacité maximale de la salle des délibérations est de cinquante-sept élus et qu'il n'est pas nécessaire d'interconnecter d'autres salles comme l'a indiqué **la présidente MAUPERTUIS**. Il déplore que l'aménagement provisoire de l'hémicycle entraîne le placement de deux **conseillers à l'Assemblée de Corse** derrière le pilier central. Il insiste sur l'obligation pour chacun de faire montre d'une vigilance renforcée, la séance étant en outre retransmise en direct. Les mêmes règles s'appliquent pour le public. En tout état de cause, les tribunes seront réservées aux seuls invités. Ainsi, les onze **conseillères et conseillers à l'Assemblée de Corse** entrants auront la possibilité d'inviter une personne.

La présidente de l'Assemblée de Corse répond favorablement à une demande formulée par **Mme COMBETTE** concernant l'invitation d'une étudiante en sciences politiques pour laquelle elle avait saisi les services, sa demande étant demeurée sans réponse.

Le président du conseil exécutif de Corse décline l'ordre du jour. Il décide d'avancer le passage du rapport n° 249 portant délégation d'attributions de **l'Assemblée de Corse** au **conseil exécutif de Corse** et à son **président** à la séance de jeudi. Il y a lieu de disposer des voies et moyens pour contracter rapidement certains marchés publics et donc d'intercaler le rapport dont il s'agit entre les rapports numéros 263 et 261. Il cite les marchés de transports scolaires pour lesquels une commission d'appel d'offres se tiendra au début du mois d'août.

Une discussion à laquelle participent **MM. BENEDETTI, MONDOLONI** et **BIANCUCCI**, s'engage concernant l'examen du compte administratif pour lequel il est judicieux de disposer de l'avis préalable de **la commission des finances** qui, pour l'heure, n'est pas constituée.

La présidente de l'Assemblée de Corse fait état de ce que la commission en cause sera mise en place le jeudi matin. Par conséquent, elle sera en capacité d'examiner le document budgétaire vendredi matin. Le rapport correspondant sera établi à

l'issue et le compte administratif sera débattu dans le courant du vendredi après-midi.

Le président du conseil exécutif de Corse est favorable au déroulé proposé. Il aborde ensuite la problématique des commissions, d'une part, et des désignations au sein des organismes extérieurs, d'autre part. Dans cette perspective, il envisage de proposer à l'opposition des présidences de commissions thématiques ou ad hoc. Pour ce qui porte sur les désignations, il formule le vœu que celles-ci interviennent en amont pour éviter d'alourdir inutilement la session.

M. BENEDETTI fait observer que la présence de sept représentants de la collectivité dans un organisme permet arithmétiquement à **Core In Fronte** de l'intégrer. Il demande à ce que la règle soit rigoureusement respectée. Dans le cas contraire, il sollicitera un vote solennel pour l'ensemble des désignations.

M. MARCANGELI estime que chaque groupe, dès lors que cela est possible, doit impérativement être représenté.

M. BENEDETTI constate que l'élection à **la commission permanente** s'effectue à la proportionnelle à la plus forte moyenne alors que celles des **commissions organiques** ont lieu à la proportionnelle au plus fort reste. Il préconise une harmonisation des modes de votation et une modification de celui de **la commission permanente** pour l'aligner sur ceux des autres commissions lors de l'examen du règlement intérieur de **l'Assemblée de Corse** qui interviendra dans la matinée de jeudi.

Le président du conseil exécutif de Corse dit qu'en accord avec **la présidente MAUPERTUIS**, il a été décidé de procéder à la refonte par un groupe de travail de ce règlement intérieur dans les prochaines semaines. Dans l'immédiat, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le règlement actuel.

M. BENEDETTI est en désaccord avec ce procédé et il informe **les commissaires** et les membres du **conseil exécutif de Corse** que, dans ces conditions, il déposera un amendement.

M. BIANCUCCI appuie la démarche proposée par **la présidente MAUPERTUIS** et **le président SIMEONI**. De nombreuses séances de travail seront en effet nécessaires pour produire un document rénové de qualité.

M. MONDOLONI rappelle que le groupe de travail dont il est fait état ne s'est jamais réuni depuis 2017. Aussi, le groupe politique auquel il appartient présentera des amendements.

La présidente de l'Assemblée de Corse précise que l'actuel règlement intérieur a été adopté lors de la fusion des trois collectivités. Sa refonte nécessite un travail minutieux de relecture et d'analyse des articles qui le composent.

M. MARCANGELI s'inscrit dans une approche différente au niveau de la méthode et il ne voit pas d'obstacles à ce qu'un débat sur ce document se tienne lors de la session qui débute demain et au cours duquel il confirme que le groupe **Un Soffiu Novu** déposera des amendements. Il ne perçoit l'utilité de créer une énième commission ad hoc pour traiter ce sujet.

Un débat s'engage entre **MM. VANNI, BENEDETTI** et **BIANCUCCI** au cours duquel sont évoqués les questions se rapportant à la légitimité électorale et à l'application de la réglementation.

Le président du conseil exécutif de Corse rappelle qu'il peut être dérogé à la règle dès lors qu'un texte spécifique existe à l'instar des deux **services d'incendie et de secours** ou si l'assemblée délibérante le décide comme cela a été le cas pour **le syndicat d'électrification du sud**. Il reformule ses propositions.

M. BENEDETTI se déclare déterminer à réclamer un vote solennel sur toutes les désignations.

M. MONDOLONI souligne que l'enjeu porte en fait sur le syndicat d'électrification. Il demande si l'intéressé présentera des candidats.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée par **la présidente de l'Assemblée de Corse** à 19 heures 55.

Fait à Ajaccio, le 21 juillet 2021

ANNEXES



QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021
22 È 23 DI LUGLIU
4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2021
22 ET 23 JUILLET

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n° 264 : Regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 264 : Adoption du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse.

Raportu n° 258 : Quadru générale d'organizzazione é di u seguiti di i riunioni publichi di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 258 : Cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse.

Raportu n° 260 : Disignazione di i secretarii di seduta di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 260 : Désignation des secrétaires de séance de l'Assemblée de Corse.

Raportu n° 263 : Custituzione di i gruppi pulitichi di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 263 : Constitution des groupes politiques de l'Assemblée de Corse.

Raportu n° 249 : Delegazione d'attribuzioni di l'Assemblea di Corsica à u Cunsigliu Esecutivu di Corsica e à u so Presidente.

Rapport n° 249 : Délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président.

Raportu n° 261: Custituzione di e cummissione di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 261 : Constitution des commissions de l'Assemblée de Corse.

Raportu n° 265 : Delegazione d'attribuzione à a Cummissione Permanente.
Rapport n° 265 : Délégation d'attributions à la Commission Permanente.

Raportu n° 259 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica in è urganismi esterni.

Rapport n° 259 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein d'organismes extérieurs.

Raportu n° 262 : Rettificazione in sbagliu materiale di a deliberazione nu 21/115 AC di l'Assemblea di Corsica di u 1mu di lugliu di u 2021 relativa à l'elezzione di i membri di a cummissione permanente.

Rapport n° 262 : Rectification en erreur matérielle de la délibération n° 21/115 AC de l'Assemblée de Corse du 1er juillet 2021 relative à l'élection des membres de la commission permanente.

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITE

Raportu n° 252 : Contu di gistioni 2020 - Bughjettu principali di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 252 : Compte de gestion 2020 - Budget principal de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 256 : Contu amministrativu di a Cullittività di Corsica par l'annu 2020.

Rapport n° 256 : Compte administratif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020.

Raportu n° 253 : Contu di gistioni 2020 - Laboratoriu d'analisi di Pumonti di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 253 : Compte de gestion 2020 - Laboratoire d'analyses Pumonte de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 254 : Contu di gestione 2020 - Laboratoriu d'analisi di Cismonte di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 254 : Compte de gestion 2020 - Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 251 : Contu amministrativu 2020 di u laboratoriu d'analisi Pumonti di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 251 : Compte administratif 2020 du Laboratoire d'analyses Pumonte de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 250 : Contu amministrativu 2020 di u laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 250 : Compte administratif 2020 du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse.

AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n° 269 : U Funziunamentu di i gruppi pulitichi di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 269 : Fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée de Corse.

Raportu n° 268 : Quota legali da aduprà pè u calculu di l'indennità di funzione di u Presidente è i consiglieri di l'Assemblea di Corsica, di u Presidente è i consiglieri di u Cunsigliu esecutivu di Corsica.

Rapport n° 268 : Taux légaux applicables pour le calcul des indemnités de fonction du Président de l'Assemblée de Corse, du Président du Conseil Exécutif de Corse, des Conseillers Exécutifs et des Conseillers à l'Assemblée de Corse.

Raportu n° 246 : Mudalità di dipositu di i listi pà a disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a Cummissioni di chjama à ufferti è à a Cummissioni di diligazioni di sirvizi publicu.

Rapport n° 246 : Modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de Service Public.

Raportu n° 245 : Approvu di u rigulamentu internu di a Cummissioni di diligazioni di sirvizi publicu (CDSP) di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 245 : Adoption du règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 248 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissioni di diligazioni di sirvizi publicu è à a Cummissioni di Chjama à Ufferti di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 248 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public et à la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 247 : Approvu di u rigulament internu di a Cummissioni di Chjama à Ufferti di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 247 : Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Collectivité de Corse.

Raportu n^u 266 : Deliberazione da autorizà u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica à andà in tribunale.

Rapport n° 266 : Délibération portant autorisation du Président du Conseil exécutif de Corse à ester en justice.

Raportu n^u 257 : Raportu d'attività 2020 di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 257 : Rapport d'activité 2020 de la Collectivité de Corse.

Raportu n^u 267: Avvisu nantà à u prugettu di decretu relativu à futura Direzione di u Mare è di u Litorale di Corsica.

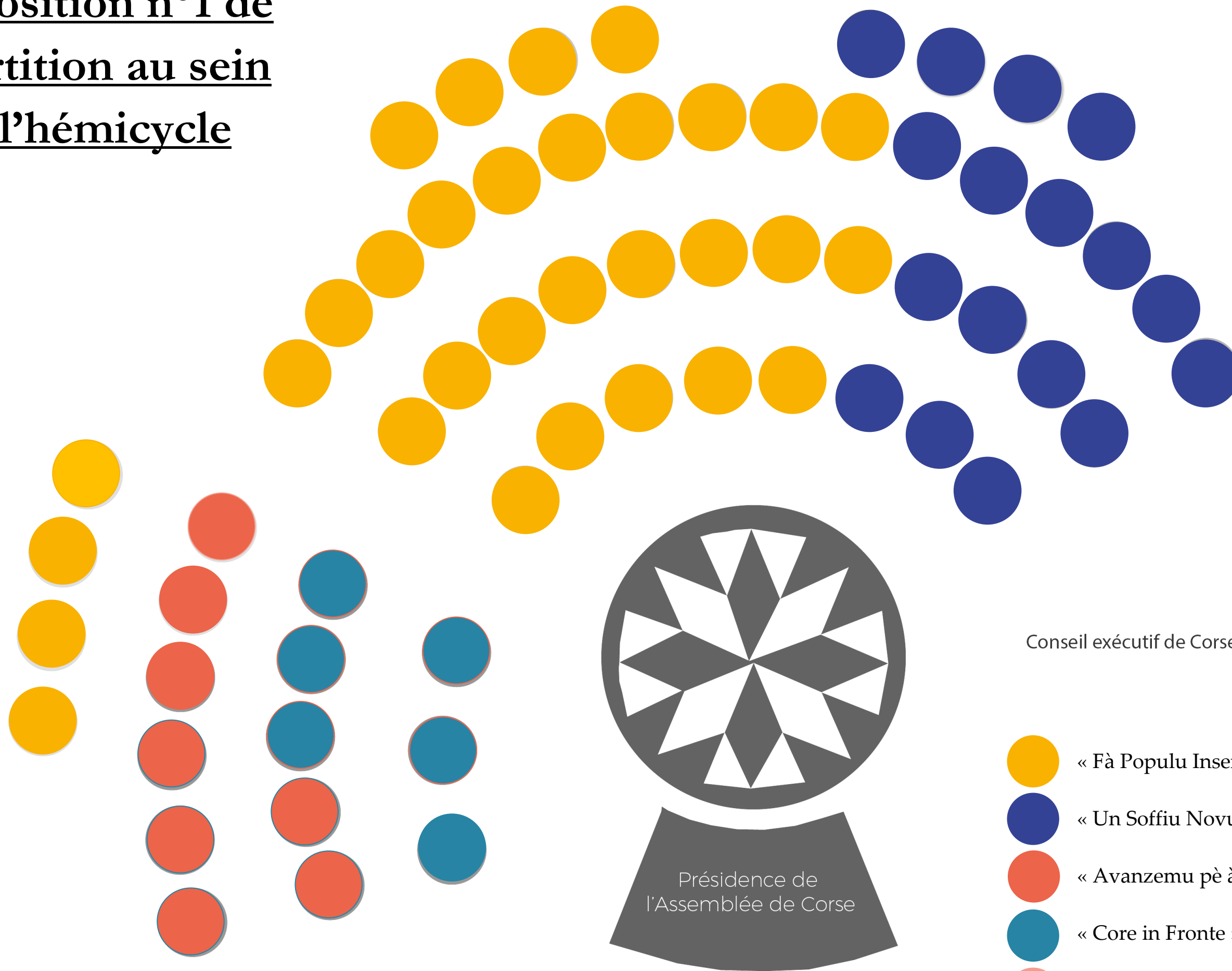
Rapport n° 267 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret relatif à la Direction de la Mer et du Littoral de Corse.

GHJUVENTÙ – ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITES SPORTS

Raportu n^u 255 : Disignazione di i membri di a Cummissione territoriale pà u sviluppu di u sport in Corsica 2021.

Rapport n° 255 : Désignation des membres de la Commission territoriale pour le développement du sport en Corse 2021.

Proposition n°1 de répartition au sein de l'hémicycle



Conseil exécutif de Corse

- « Fà Populu Inseme »
- « Un Soffiu Novu »
- « Avanzemu pè à Corsica »
- « Core in Fronte »
- Non-inscrit ou « Avanzemu pè a Corsica »